



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1047

du 26 mai 2025



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 1047 du 26 mai 2025

Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines

- Recrutement d'enseignants du second degré en service partagé à l'NSPE

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

- Actualisation de la composition de la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Représentants de l'administration et représentants du personnel

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCEPTION, RÉALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DRRH/25-1047-247 du 26/05/2025

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'NSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

2 postes d'enseignant du 2nd degré en service partagé à l'INSPE sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2025.

1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.drrh@ac-aix-marseille.fr; laurence.espinassy@univ-amu.fr; isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr au plus tard le **16 juin 2025 minuit** suivant la publication de cet avis, **s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:**

Objet : INSPE 2025-2026 – NOM- PRENOM - DISCIPLINE

Copie à : Chef d'établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi éventuel de la convocation,
- Le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- Pour les enseignants du 2nd degré - Avis de l'inspecteur de la discipline,
- Le dernier arrêté d'échelon.

2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le Recteur de l'Académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée-Ecole) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée-école) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

6/ Postes ouverts au recrutement au 1^{er} septembre 2025

Mi-temps 2nd degré :

Nombres de postes	Discipline	Profil	Département	Contacts
1	Documentation	Formation des futurs enseignants : mention 2 professeur documentaliste	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH veronique.auge@univ-amu.fr
1	Sciences de la vie et de la Terre	<ul style="list-style-type: none">- SVT- Biotechnologies- Sciences médico-sociales et santé environnement	INSPE collège SCIENCES	Responsable collège SCIENCES rachid.zarouf@univ-amu.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**Campagne d'emplois 2025
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
DOCUMENTATION	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	24 août 2025
Quotité horaire	50% (192h annualisées)
N° poste national (tableau campagne emploi 2025) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2025) :	794

PROFIL
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :
Formation des futurs enseignants : mention 2 professeur Documentaliste

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique AUGE
Tél :	06.10.64.63.00
e-mail :	veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en sciences de l'information et de la communication et en didactique de la documentation, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au numérique ;
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'information documentation, de l'éducation aux médias et à l'information en collège-lycée, ainsi que des épreuves du concours du CAPES de Documentation.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

Enseignement :

- Formation initiale des professeurs documentalistes conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans la didactique de la documentation et le traitement documentaire (catalogage, indexation, classification) ;
 - dans l'appropriation des attendus institutionnels liés au système éducatif ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
 - dans la préparation aux épreuves du concours ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 14/05/2025	

**Campagne d'emplois 2025
RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)**

Composante (UFR, Ecole, Institut)	
Nom :	Inspé
Localisation géographique du poste :	Aix
Identification du poste à pourvoir	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2025
Quotité horaire	50% (192h annualisées)
N° poste national (tableau campagne emploi 2025) :	2930
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2025) :	799

PROFIL
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :
Formation des futurs enseignants : mention 2 professeur SVT

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège SCIENCES
Nom du directeur / de la directrice du département :	Rachid ZAROUF
Tél :	06 83 70 80 10
e-mail :	Rachid.zarouf@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- Le (la) candidat.e recruté.e devra avoir des compétences avérées dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une expérience de l'enseignement en établissements scolaires (collèges et/ou lycée,) est indispensable, ainsi qu'en matière de conception, de pilotage et de coordination de dispositifs de formation ;
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation-terrain sont particulièrement appréciées, ainsi que des compétences avérées en pédagogie numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable
- Il (elle) devra faire preuve de capacité d'adaptation et d'initiative face à des nouvelles modalités ou organisations de formation, et s'engager dans le travail d'équipe au sein de l'Inspé et avec les partenaires de l'Inspé.

Enseignement :

La personne recrutée interviendra dans les formations initiales et continue conformément au dossier d'accréditation de l'ÉSPÉ d'Aix-Marseille.

En formation initiale, elle devra prendre en charge :

- des enseignements de la mention 2 au sein du parcours « Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre », autant dans les options SVT que Biotechnologie, dans le cadre d'enseignements disciplinaires (physiologie, biologies cellulaire et moléculaire),
- des enseignements didactiques et pédagogiques, d'initiation à la recherche et d'encadrement des mémoires,
- des enseignements du parcours « Enseigner en lycée professionnel » option « Sciences médico-sociales et santé environnement », dans lequel elle assurera des renforcements disciplinaires dans les secteurs de la biologie, microbiologie et nutrition, mais aussi des enseignements en didactique des sciences biologiques,
- L'accompagnement des étudiants à la préparation des concours de recrutement (CAPES SVT, CAPET BGB-BSE et CAPLP BSE),
- des enseignements de culture commune au sein du Master MEEF pour développer les compétences transversales des enseignants.

- Dans le cadre de la formation continue des enseignants, elle sera susceptible d'intervenir
- dans les préparations aux concours internes du Capes et de l'agrégation des SVT,
 - dans des dispositifs d'accompagnement transversaux d'entrée dans le métier.
- En somme, l'enseignant.e recruté.e doit attester de réelles compétences didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'enseignement qui exige aujourd'hui :
- De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique.
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique

Recherche :

- La personne recrutée devra participer au développement des recherches en éducation.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 14/05/2025	



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/25-1047-1675 du 26/05/2025

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET
REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames, Messieurs les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des :

- **Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale (SAENES) et des techniciens de l'éducation nationale (TEN)

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 modifié fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale et au corps des techniciens de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 9 décembre 2022 ;
Vu l'arrêté de nomination de Monsieur David LAZZERINI, secrétaire général adjoint DRRH au 1^{er} février 2023 ;
Vu le changement de fonctions de Monsieur David LAZZERINI au 1^{er} janvier 2025 ;
Vu l'arrêté de nomination de Madame Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe DRRH au 15 février 2025 ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale (SAENES) et des techniciens de l'éducation nationale (TEN) les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- Monsieur Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Jamila MIMOUNI, principale, collège Simone de Beauvoir, Vitrolles

b. Membres suppléants

- Madame Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe directrice des relations et des ressources humaines, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur Aurélien GUEY, secrétaire général d'EPL agent comptable, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Madame Valérie BABEL, A&I UNSA, collège Jean Zay, Rousset
- Madame Delphine LUCCI, SNASUB-FSU, lycée régional Nelson Mandela, Marseille

b. Membres suppléants

- Madame Cécile GENTY, A&I UNSA, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Sonia HAMIDOUCHE, SNASUB-FSU, collège Joséphine Baker, Marseille

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20 février 2025

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Bruno MARTIN